



Paroisse Saint-Jean
Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du
4 décembre 2016

à 11h00 dans l'église de Montriond
 (à l'issue du culte court de 10h00)

Présidence : Mme Catherine Hirsch

Excusés : Mme Paulette Steiger et M. Michel Dind

Procès-verbal : M. Charles Bagaini

Ordre du jour :

- 1 Ouverture de l'assemblée et principes constitutifs
- 2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 mars 2016 et de celui de l'assemblée extraordinaire d'élection du 17 juillet 2016
- 3 Présentation du budget 2017
- 4 Préavis de la Commission de gestion et des finances
- 5 Adoption du budget 2017
- 6 Informations sur la Région 4
- 7 Election complémentaire d'un délégué ministre à l'Assemblée régionale pour la fin de la législature en cours 2014 – 2019
- 8 Informations sur les travaux du Synode
- 9 Message du Conseil régional
- 10 Divers et propositions individuelles

1	<p>La présidente souhaite la bienvenue aux participantes et participants à cette assemblée ainsi qu'à M. Philippe Vallotton, membre du Conseil régional.</p> <p>Elle annonce que le point 6 de notre ordre du jour (Informations sur la Région 4) et le point 8 (Informations sur les travaux du Synode) seront intégrés dans le point 9 (Message du Conseil régional). Cette modification ne fait l'objet d'aucune remarque.</p> <p>Application des dispositions de l'art. 99 du règlement ecclésiastique (RE) : les personnes présentes viennent de participer au culte et à la sainte cène. De plus, les Principes constitutifs de l'EERV sont à la disposition, sous forme écrite, des personnes qui voudraient les recevoir. La proposition visant à renoncer à leur lecture est acceptée sans opposition.</p> <p>La date et l'ordre du jour de l'assemblée ont été annoncés dans le délai réglementaire selon le mode habituel (annonces aux cultes, nouveau mensuel Réformés, vitrines paroissiales et site Internet paroissial).</p> <p>Mme C. Hirsch rappelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la teneur des art. 15 et 16 RE qui définissent la composition de l'assemblée paroissiale et règlent la situation des personnes au bénéfice d'une dérogation de domicile, - que les votes ont lieu à main levée, sauf si 3 membres au moins demandent le bulletin secret (RE, art 100), - que les membres du Conseil paroissial ne prennent pas part aux votes (RE, art. 100), - qu'elle-même ne prend part au vote que s'il y a scrutin secret et, dans les autres cas, pour déterminer la majorité s'il y a égalité des suffrages (RE, art. 100). <p>MM. Antoine Hartmann et Pierre Marguerat acceptent la fonction de scrutateurs.</p> <p>Décompte des personnes présentes dans le sens prescrit par le RE :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Total des personnes présentes</td> <td align="center">42</td> <td></td> </tr> <tr> <td>dont</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>▪ avec droit de vote</td> <td></td> <td align="center">29</td> </tr> <tr> <td>▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation</td> <td></td> <td align="center">3</td> </tr> <tr> <td>▪ membres du Conseil avec droit de vote que pour l'élection selon point 7 de l'ordre du jour</td> <td></td> <td align="center">8</td> </tr> <tr> <td>▪ présidente de l'assemblée avec droit de vote pour l'élection selon point 7 de l'ordre du jour et droit de vote partiel en cas de scrutin secret ou d'égalité de suffrages (RE, art. 100)</td> <td></td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td>▪ Visiteur sans droit de vote</td> <td></td> <td align="center">1</td> </tr> </table>	Total des personnes présentes	42		dont			▪ avec droit de vote		29	▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation		3	▪ membres du Conseil avec droit de vote que pour l'élection selon point 7 de l'ordre du jour		8	▪ présidente de l'assemblée avec droit de vote pour l'élection selon point 7 de l'ordre du jour et droit de vote partiel en cas de scrutin secret ou d'égalité de suffrages (RE, art. 100)		1	▪ Visiteur sans droit de vote		1	<p><i>Ouverture de l'assemblée</i></p> <p><i>Principes constitutifs</i></p> <p><i>Présences</i></p>
Total des personnes présentes	42																						
dont																							
▪ avec droit de vote		29																					
▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation		3																					
▪ membres du Conseil avec droit de vote que pour l'élection selon point 7 de l'ordre du jour		8																					
▪ présidente de l'assemblée avec droit de vote pour l'élection selon point 7 de l'ordre du jour et droit de vote partiel en cas de scrutin secret ou d'égalité de suffrages (RE, art. 100)		1																					
▪ Visiteur sans droit de vote		1																					

2	<p>Les procès-verbaux étaient à disposition au secrétariat paroissial aux trois dates mentionnées dans la convocation et 30 minutes avant le début du culte de ce dimanche. En outre, ils pouvaient être lus sur le site Internet de la paroisse. Leur lecture n'est pas demandée. Ils sont adoptés avec 27 oui et 1 abstention.</p>	<p><i>Adoption des procès-verbaux des assemblées des 15 mars et 17 juillet 2016</i></p>
3	<p>M. J.-M. Vanescote, trésorier, commente les principaux éléments du budget 2017 proposé par le Conseil paroissial.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Dépenses courantes</u> Les dépenses courantes budgétées pour 2017 sont de 5'300.- supérieures à la somme budgétée pour 2016. Cette situation résulte de l'augmentation des contributions cantonale, régionale et en faveur du CSP, augmentation due à la correction des clés de répartition au sein de la Région 4. 2. <u>Recettes courantes</u> Diminution de 6'000.- par rapport au budget 2016 au vu de l'évolution constatée au niveau des collectes lors des cultes et des services funèbres. 3. <u>Déficit courant</u> Alors que dépenses et recettes courantes étaient équilibrés au budget 2016, celui de 2017 fait apparaître un déficit de 11'000.-. 4. <u>Résultat final</u> Le résultat final budgété pour 2017 se trouve amélioré grâce à deux legs dont la Paroisse sera bénéficiaire l'an prochain pour une somme totale de 10'000.- environ. Sans cela, nous devrions nous attendre à un déficit de 11'000.-. 5. <u>Contributions régionale et cantonale</u> Une augmentation de 7'000.- est prévue pour les motifs indiqués sous point 1. 6. <u>Cible Terre Nouvelle</u> Montant inchangé de 30'000.-, comme pour 2016 (cible garantie). 7. <u>Dépenses extra-ordinaires</u> Contrairement à 2016, aucune dépense n'est prévue en 2017 pour des projets spécifiques. <p>Le budget tel que présenté ne suscite pas de questions particulières. La présidente invite le rapporteur de la Commission de gestion et des finances à lire son rapport.</p>	<p><i>Présentation du budget 2017</i></p>
4	<p>Au nom de la Commission de gestion et des finances, M. A. Hartmann donne connaissance du contenu du rapport proposant à l'assemblée d'adopter le budget 2017 tel que présenté. La Commission relève la situation précaire de nos finances et la difficulté toujours plus grande que nous aurons à maintenir un équilibre budgétaire. M. A. Hartmann souligne qu'environ 60% de nos dépenses concernent les contributions cantonale et régionale sur lesquelles nous n'avons aucun moyen d'action.</p>	<p><i>Préavis de la Commission de gestion et des finances</i></p>
5	<p>Le budget 2017 est adopté par 31 voix, sans abstention ni opposition.</p>	<p><i>Adoption du budget 2017</i></p>
6	<p>Voir point 9</p>	<p><i>Informations sur la Région 4</i></p>
7	<p>La pasteure Claire-Lise Corbaz étant partie pour la paroisse de Saint-Sulpice le 01.09.16, il s'agit de la remplacer au sein des personnes déléguées à l'assemblée régionale. Selon les dispositions du RE, art. 40, il revient tout naturellement à notre nouveau pasteur M. Jean-Marie Thévoz de la remplacer. Le scrutin secret n'étant pas demandé par trois membres au moins de l'assemblée, l'élection a lieu à main levée. M. J.-M. Thévoz est élu par 40 voix et 1 abstention. La présidente le remercie d'ores et déjà de sa participation aux prochains rendez-vous de cette assemblée.</p>	<p><i>Election complémentaire d'un délégué ministre à l'Assemblée régionale pour la fin de la législature en cours 2014 – 2019</i></p>
8	<p>Voir point 9.</p>	<p><i>Informations sur les travaux du Synode</i></p>

9	<p>M. Ph. Vallotton, membre du Conseil régional, expose une situation complexe et en cours de réflexion depuis plusieurs semaines.</p> <p>Comme l'a dit un membre de la Commission de gestion et des finances, le montant des contributions régionale et cantonale représente une grosse charge pour les finances paroissiales. A fin août 2016, un document a été envoyé aux trésoriers et présidents des Conseils de paroisses. Le but de cette démarche est de sensibiliser le Conseil synodal, le Synode n'ayant pas abordé cette question lors de sa dernière session. Il traitera ce problème ce mois encore lors d'une session supplémentaire qui se tiendra le 10 décembre. D'autre part, trésoriers et présidents de Conseils de paroisse seront invités prochainement à une séance.</p> <p><u>Conseil régional</u></p> <p>Depuis le printemps 2016, le Conseil régional traverse une époque particulièrement délicate à la suite de la démission de deux de ses membres, suivie de celle de son président. Cette situation est due à plusieurs facteurs dont notamment : à de nombreuses absences, à un manque de vice-président et de commission de gestion. Cette situation a été à l'origine de divers appels aux présidents des Conseils de paroisses qui se sont réunis à 9 reprises ces derniers mois, dont une fois au début novembre 2016 avec M. Xavier Paillard, président du Conseil synodal.</p> <p>L'espoir est de réorganiser en profondeur une structure en souffrance et de travailler tous ensemble, ceci en dehors des règles fixées par le Règlement ecclésiastique. Un document circonstancié sera envoyé au Conseil synodal dans le courant des prochaines semaines.</p> <p>En sa qualité de déléguée à l'assemblée régionale, Mme M. Knecht dit son mécontentement vis-à-vis du manque d'informations qu'elle constate : la dernière assemblée a été annulée et, depuis lors, bien des rumeurs circulent. Les déléguées et délégués des paroisses sont tout simplement ignorés. M. Ph. Vallotton reconnaît qu'il y a effectivement une lacune ; toutes sortes de rumeurs, parfois fort diverses, circulent ce qui ne va pas sans créer une certaine confusion. Il déclare qu'une assemblée extraordinaire aura lieu en janvier 2017 ; sa date n'est pas encore fixée.</p> <p>Après quelques explications complémentaires données par notre président de Conseil, M. A. Hartmann souligne qu'une absence de communication a un réel effet démotivant. Son souhait est donc de voir l'information s'améliorer rapidement.</p> <p>M. Ph. Vallotton précise que l'assemblée régionale extraordinaire sera convoquée dans le délai réglementaire.</p> <p><u>Synode</u></p> <p>M. Ph. Vallotton explique très brièvement que le Synode a accepté un budget déficitaire de 1,5 million de francs. Cette situation provient de l'emploi de stagiaires (futurs ministres) qui sont déjà là en prévision du départ des 50 ministres qui atteindront la limite d'âge ces prochaines années. Il s'agit donc d'une période de transition. Toutefois, le Synode a demandé une diminution de 300'000.- à 400'000.- de dépenses.</p> <p>M. P. Marguerat précise que ces stagiaires sont au nombre de 17.</p> <p>La Présidente remercie M. Ph. Vallotton pour ses informations et sa participation à notre assemblée.</p>	<p><i>Informations sur la Région 4</i></p> <p><i>Informations sur les travaux du Synode</i></p> <p><i>Message du Conseil régional</i></p>
10	<p>M. J.-M. Fonjallaz nous informe qu'un groupe de travail ayant pour but de dynamiser le fonctionnement de notre paroisse, notamment sur le plan des finances, a été créé.</p> <p>M. L. Tomasin, conseiller paroissial, en fait partie. Nous serons renseignés lors de l'assemblée paroissiale du printemps 2017.</p>	<p><i>Divers et propositions individuelles</i></p>

Mme C. Hirsch adresse un chaleureux merci à tous pour l'attachement témoigné à l'égard de notre communauté paroissiale puis cède la parole au pasteur J.-M. Thévoz qui nous fait partager une prière de Martin Luther.

L'assemblée est levée à 12h00.

PV établi le 5 décembre 2016

Catherine Hirsch
Présidente

Charles Bagaini
Secrétaire

Annexes : Budget 2017
Rapport de la Commission de gestion et des finances

Budget 2017 - Paroisse de St-Jean

<u>Dépenses courantes</u>	Budget 2017	Budget 2016	Variation	Réalisé 2015
Locations	5'800	6'000	-200	6'026
Fournitures de bureau et imprimés	500	500	0	226
Ports, affranchissement et tél/fax	5'000	6'000	-1'000	5'063
Photocopies	700	1'000	-300	1'217
Frais banques et CCP	500	500	0	515
Assurances RC et choses	200	200	0	147
Frais divers	1'700	2'000	-300	4'302
Frais pour l'informatique	600	1'000	-400	222
Aquisition/entretien matériel et locaux	200	200	0	102
Charges d'immeubles	200	200	0	215
Enfance	2'000	2'000	0	633
Catéchisme	700	700	0	207
Jeunesse	300	300	0	0
Adultes	2'000	2'000	0	657
Formation des animateurs	1'000	1'000	0	0
Culte, animations liturgiques, décoration	2'500	3'000	-500	1'941
Diaconie	200	200	0	0
Accueil et visites	200	200	0	0
Subventions diverses	300	300	0	350
Terre Nouvelle	0	0	0	0
Information de proximité	2'000	2'000	0	197
Journée d'offrande	1'500	1'500	0	1'417
Autres manifestations	1'000	1'000	0	642
Rémunération de personnel	24'400	24'400	0	24'400
Charges sociales	4'000	3'700	300	3'800
Dons et cadeaux	300	0	300	250
Contribution régionale & cantonale	79'500	72'100	7'400	73'724
Total dépenses courantes	137'300	132'000	5'300	126'254
Recettes courantes				
Cultes ordinaires	20'000	25'000	-5'000	22'233
Mariages	200	200	0	270
Services funèbres	12'500	14'500	-2'000	15'901
Engagements (Calendriers, BV, ...)	36'000	36'000	0	34'335
Dons pour information	7'000	7'000	0	7'318
Dons divers	0	0	0	325
Enfance	300	300	0	0
Catéchisme	4'000	3'000	1'000	2'825
Adultes	0	0	0	0
Journée d'offrande (3 journées)	45'000	45'000	0	32'732
Autres manifestations	0	0	0	0
Recettes diverses	0	0	0	0
Subvention provenant de la Région	0	0	0	0
Revenus de titres et placements	300	300	0	363
Sous-location de salles	700	700	0	720
Total recettes courantes	126'000	132'000	-6'000	117'022
Excédent de dépenses courantes	-11'300	0	-11'300	-9'232
Dépenses / recettes extra-ordinaires				
Projets d'animation	0	-10'000	10'000	-700
Renouvellement informatique ministres	0	-1'000	1'000	0
Total projets spécifiques	0	-11'000	11'000	-700
Legs	10'000	0	10'000	500
Provision sur fonds de placement	0	0	0	-2'034
Résultat final	-1'300	-11'000	9'700	-11'466
Cible Terre Nouvelle	30'000	30'000	0	35'804

Présentation simplifiée du budget 2017

(en milliers de fr.)

Dépenses courantes	Budget 2017	Budget 2016	Variation	Réalisé 2015
Contributions Cantonale, Régionale et Journal	79	72	7	74
Personnel	29	28	1	28
Administration et bureau	15	18	-3	18
Activités paroissiales	14	14	0	6
Total dépenses courantes	137	132	5	126

Recettes courantes	Budget 2017	Budget 2016	Différence	Réalisé 2015
Offrandes	76	83	-7	80
Produits des activités	49	48	1	36
Autres	1	1	0	1
Total recettes courantes	126	132	-6	117

Déficit courant	-11	0	-11	-9
------------------------	------------	----------	------------	-----------

Projets spécifiques	0	-11	11	-1
Legs	10	0	10	1
Provision fonds placement	0	0	0	-2

Résultat final	-1	-11	10	-11
-----------------------	-----------	------------	-----------	------------

Explications pour l'assemblée de paroisse du 4 décembre 2016

Comme vous pouvez le constater, le résultat courant de l'exercice 2017 est déficitaire d'environ Fr. 11'000 qui sera presque compensé par des legs qui sont déjà connus à ce jour. Voici les principales évolutions du budget par rapport à celui de l'année précédente:

- **Les contributions Cantonale, Régionale et pour le CSP** augmentent d'environ Fr. 7'000,- en raison la correction des clefs de répartition de la Région 4 et ce après une baisse l'année dernière d'environ Fr. 9'000.
- **Les offrandes** diminuent d'environ Fr. 7'000,- reflétant l'estimation de l'évolution des cultes (-5'000) et des services funèbres (-2'000).
- Pas de **projet spécifique** prévu en 2017 après les Fr. 10'000,- prévus en 2016 pour la nuit des églises ainsi que pour le 500^{ème} anniversaire de la Réforme.
- Deux **legs** annoncés sur 2017 pour un montant total d'environ Fr. 10'000

Paroisse de St-Jean
Rapport de la commission de gestion et des finances

A. Budget

Nous avons examiné la proposition de budget 2017. A cet effet, la commission de gestion s'est réunie le mercredi 2 novembre 2016, avec le conseil paroissial et le trésorier. Elle propose d'approuver le budget, qui boucle par un léger déficit. Dans la mesure où un legs a permis de contenir le déficit à environ 1'300 fr, la commission relève la situation précaire de nos finances. L'équilibre budgétaire sera difficile à maintenir, étant donné la lourde charge des contributions cantonales et régionales.

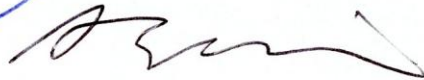
La commission remercie le conseil paroissial de son important travail dans ce contexte.

Lausanne, le 2 novembre 2016.

Antoine Hartmann



Anne-Lise Bersier



Michei Dind

